

LA LETTRE des GRETA

L'information, une seule adresse: <http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html>
SNES-FSU, Groupe FCA, 46 avenue d'Ivry, 75013 Paris. **Courriel** : fca@snes.edu

Sommaire:

Édito - Les GRETA de nouveau dans la tourmente ?	p.1
Concertation à la DGRH sur la circulaire Formation Continue	p.2
L'action syndicale par les informations SNES-FSU	p.2
L'AFPA incapable d'affronter la concurrence	p.3
Les stages syndicaux académiques FCA GRETA,	p.3
Les brèves des académies,	p.3
Le Stage national FCA GRETA, le Collectif national FCA,	p.4

Édito

Les GRETA de nouveau dans la tourmente ?

Cette année scolaire, les GRETA comme l'ensemble des services publics de l'éducation soumis à de profonds bouleversements, sont dans une période légitime d'inquiétude sur l'avenir qui risque d'entraîner un repli sur soi ou pire la crainte de l'avenir.

Pourtant, les contre réformes conduites à marche forcée par des gouvernants, qui pèsent sur le quotidien des personnels, soulèvent une vague grandissante de mécontentements et de réprobations.

La réforme dite « Liberté de choisir son avenir professionnel » et ses effets attendus sur le marché de la formation professionnelle impactent les GRETA qui doivent faire des choix de stratégies. A de nombreux endroits, il est difficile d'en appréhender les contours réels dans cette période de transition, les opportunités mais aussi les risques qu'entraînent une concurrence, dite libre et non faussée, exacerbée par une démarche libérale décomplexée où les personnels sont malmenés voir écrasés par les injonctions d'un management local souvent de court terme.

Dans ces circonstances, malgré le dénie du dialogue social entretenu par les dirigeants, un espoir demeure grâce à l'action collective et au syndicalisme de terrain défendu par le SNES-FSU. Pour rompre l'isolement notre **liste de diffusion FCA** fonctionne aussi n'hésitez pas à nous écrire, à nous répondre sur la liste gr_fca@snes.edu ou directement par courriel à fca@snes.edu

Le gouvernement veut aller vite, mais nous attendons depuis presque un an la circulaire d'application qui doit accompagner les deux décrets et de l'arrêté parus l'an dernier. Nous vous présentons ici les revendications portées par le SNES-FSU. Découvrez le projet de circulaire en page jointe.

Les GRETA 1^{er} acteur de la formation professionnelle publique des adultes résistent mieux à ces bouleversements que l'AFPA comme en témoigne une analyse parue dans le magazine Challenge que nous vous partageons ici et regrettons. Nous vous proposons aussi quelques brèves des académies, mais elles sont rares ces temps derniers !

Dates à retenir : 9 & 10 mai - Le prochain **stage FCA GRETA** pour former les représentants à tous les niveaux depuis la commission du personnel du GRETA jusque dans les instances académiques. Nous avons besoin de vous pour recruter des participants syndiqués dans vos groupements.

21 juin le **collectif national** pour faire le bilan de l'année écoulée et répondre aux attentes syndicales dès la prochaine rentrée.

Thierry Reygades, Guy Friadt, Catherine Ehrard.

N'hésitez pas à nous faire partager vos informations et questions à fca@snes.edu

Concertation à la DGRH du MEN sur la circulaire Formation Continue :

Le SNES-FSU, représenté par Xavier MARAND sec. Général adjoint et Gilbert CARBONNIER du groupe FCA, et les autres organisations syndicales étaient invitées le 18 février 2019 par Madame Pierra MERY de la DGRH et les agents de la DGESCO, pour une concertation ayant pour objet la circulaire à paraître (en avril 2019) :

Régime juridique applicable aux personnels titulaires et contractuels participant aux activités de formation continue organisées par le ministère chargé de l'éducation nationale : formateurs contractuels et titulaires, contractuels administratifs de catégorie A.

Les objectifs de la circulaire sont présentés par la DGRH à savoir, rendre plus lisible les 2 décrets (91-1126 et 93-412) concernant les intervenants en FCA (titulaires et contractuels de catégorie A (enseignants et administratifs), en particulier sur la nature des activités, les obligations de services, et rappel du droit de la fonction publique.

Cette seule circulaire regroupe les 2 anciennes circulaires : titulaires et contractuels.

Le **SNES-FSU** a formulé de nombreuses demandes sur le texte proposé dont :

- Les certifiés et PLP CPIF, postes gagés, qui exercent à temps plein la mission de coordonnateur, relevant des heures d'intervention de type « C » spécifiques FCA sont bien soumis à un volume horaire de 1260 h. (648 h. d'obligation de service avec coefficient 0,514).
- Lorsque le volume horaire dû au contrat est réalisé, il y a déclenchement des Heures Supplémentaires des formateurs contractuels payées au niveau de l'intervention (V, IV, III,...) conformément au décret 93-438 qu'il faut, par ailleurs, adapter aux trois types d'heures d'intervention en FCA.
- Il est demandé de bien préciser la base du décompte des heures des formateurs 648 h. ou 810 h. d'activités d'enseignement (...*décomptée du volume annuel d'horaire d'activités d'enseignement dû*...) et non à partir de 1 607 heures !
- Préciser dans la circulaire que pour les journées de formation des personnels, le TQMS pour congés de formation s'applique.
- Comme l'accompagnement collectif (VAE, Bilan, Insertion) n'est pas repris en activités d'enseignement, il est indispensable d'ajouter « l'insertion professionnelle » à la VAE et aux bilans de compétences pour récupérer le 1/3 de temps supplémentaire en compensation.
- Bien préciser dans la circulaire les journées non travaillées à prendre en compte en raison des jours de congés.
- L'accord du recteur (et pas DAFCO ou DAFFPIC) est nécessaire pour les contrats GRETA ou GIP.
- Il est indispensable d'ajouter la prise en compte des temps de déplacement des personnels formateurs et administratifs dans le cas d'intervention sur plusieurs sites, réunions distantes, journée formation...

Parution probable de la circulaire au B.O. en avril 2019, les 19 pages du projet de circulaire en P.J.

L'action syndicale par les informations SNES-FSU

N'hésitez pas à imprimer, diffuser et afficher **La LETTRE des GRETA** dans les espaces réservés aux personnels du GRETA comme dans la salle des profs. Un tableau d'affichage syndicale doit y être disponible : c'est un droit élémentaire à utiliser partout au bénéfice des personnels afin d'y exprimer nos positions et revendications. A défaut quelques punaises feront provisoirement l'affaire.

La gestion des carrières, les salaires et bien d'autres sujets y trouveront leur place issus des publications nationales ou académiques, ainsi qu'un bulletin d'adhésion, les coordonnées de la section académique S3 et l'adresse du site national www.snes.edu .

L'AFPA incapable d'affronter la concurrence

C'est ainsi que le journal, « CHALLENGES » du 7 février 2019, titre et nous renseigne sur la progression de la part de marché des GRETA dans les commandes des régions.

« Créé en 1949, l'organisme historique de formation en France, l'afpa, est à la dérive. Selon la Cour des comptes, la perte d'exploitation a atteint 507,8 millions d'euros entre 2013 et 2017.

*Malgré des mises en gardes répétées – les magistrats ont déjà tiré la sonnette d'alarme à de multiples reprises, l'institution n'a pas su se réformer face à l'ouverture du secteur de la formation professionnelle à la concurrence, « la part de marché de l'AFPA dans la commandes des régions (principal donneurs d'ordre pour des prestations de formation) a ainsi fortement décliné, passant de 42 % en 2010 à 25 % en 2016. Dans le même temps la part de marché des groupements d'établissement secondaires publics (**GRETA**) a augmenté de plus de 20 % sur la même période, de même que celle des organismes privés de formation.*

L'AFPA n'a pas adapté son train de vie et ses dépenses et malgré des centaines de millions de subventions déboursé par l'état à titre exceptionnel pour éviter le naufrage, les perspectives ne sont pas bonnes.

Il en résulte un plan de restructuration d'ampleur avec la vente d'une partie des 116 biens immobiliers et le départ à la retraite de 600 agents non remplacés. »

Nous rappelons le mandat du SNES-FSU pour la création d'un service public de la formation professionnelle. Nous témoignons ici de notre solidarité avec les personnels de l'AFPA, organisme concurrent mais souvent aussi organisme partenaire des Greta.

Les STAGES FCA – GRETA académiques :

Les membres du groupe FCA national sont disponibles pour animer vos stages et former les représentants des personnels aux instances académiques et locales : CCP, CCAFCFA, CA, A.G. des GRETA et commissions–des personnels. A l'issue de la journée de formation les participants seront mieux armés en textes, en règlements et conduites syndicales.

Nous essayons à chaque fois que c'est possible d'animer ces stages avec nos camarades du SNASUB, du SNUEP.

BRÈVES des académies

Cette rubrique vous appartient, faites-la vivre en partageant vos actualités académiques ou locales!

Académie de Rennes – Le dispositif *Re-préparation Flash*

Le dispositif ***Re-préparation Flash*** aux examens a été mise en place, d'octobre à décembre 2018, à l'initiative de la DAFFPIC au sein de réseau des GRETA Bretons. Il s'agissait de permettre à certains élèves d'avoir une chance supplémentaire d'obtenir leur bac pro ou CAP BEP. Ceux-ci ont et été sélectionné par le Rectorat.

La MLDS était chargée de rencontrer les élèves concernés pour vérifier leur motivation et être certain qu'ils souhaitent suivre le dispositif. Les GRETA devaient ensuite les convoquer pour leur présenter les modalités, les spécificités et les intégrer, soit sur les ateliers individualisés (si le site accueillait peu d'élèves), soit en créant des ateliers dédiés à la re-préparation.

Ainsi en Bretagne, 58 élèves ont participé dont 50 ont obtenu leur diplôme suite aux CCF effectués en décembre et au jury de délibération tenu le 8 janvier 2019. A Rennes il y a eu 11 élèves reçus sur 11.

Les jeunes étaient inscrits :

- Sous statut scolaire, pour que le projet puisse bénéficier du soutien du FSE.
- Sous statut de stagiaire de la formation professionnelle pour que les élèves puissent bénéficier du CCF progressif.

Académie de Versailles – Retour sur le stage FCA du 21 mars

Devant une dizaine de collègues surtout des CFC, nous avons renoué avec le stage académique FCA. Au programme les évolutions statutaires et la réforme de la formation professionnelle. Toujours difficile de mobiliser les formateurs et coordinateurs à notre action. Nous ferons mieux l'an prochain avec sans doute un stage commun avec Créteil et Paris, ainsi que nos amis du SNASUP et du SNUEP.

9 & 10 MAI 2019 STAGE FCA - GRETA

PARTICIPER au **STAGE FCA – GRETA** formation des représentants des personnels.

Faire vivre un outil syndical dans les GRETA.

Ce stage national se déroule les 9 et 10 mai au siège du SNES à Paris et a pour objet de former syndicalement les représentants des personnels en charge des GRETA : depuis les représentants locaux du GRETA qui siègent en AG des personnels et en commission du personnel, des élus au CA des établissements support des GRETA (S1), des militants des S3 en charge de la FCA qui siègent dans les instances académiques (CCAFCA, CAC CFC, ou encore CCP pour les non titulaires) Nous comptons sur vous pour participer au stage et aussi pour en faire la publicité auprès des syndiqués du GRETA de votre établissement qui sont souvent isolés et difficiles à joindre pour les informer.

Pour vous inscrire écrivez nous à fca@snes.edu

**ci-dessous la demande d'autorisation d'absence à déposer au secrétariat de votre établissement
1 mois avant le stage** (vos droits 12 jours de stage syndicaux par an)

Prénom, nom
catégorie
établissement
adresse
CP ville

À Madame, Monsieur le Recteur de l'académie
Sous couvert de Madame/Monsieur le Proviseur
du lycée général et technologique

Objet : Autorisation d'absence pour formation syndicale

Conformément aux dispositions :

- de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 (article 34, alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires,
- et du décret 84-474 du 15 juin 1984, définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du traitement,

J'ai l'honneur de solliciter un congé le mai 2019 pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera au siège du SNES-FSU à Paris les 9 et 10 mai 2019.

Il est organisé par la section Nationale du SNES-FSU sous l'égide de l'I.R.H.S.E.S. (Institut de Recherches Historiques sur le Syndicalisme dans les enseignements de Second degré - SNES), organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions ouvrent droit au congé pour formation syndicale (arrêté du 29 décembre 1999 publié au J.O.R.F. du 6 janvier 2000).

A, le

Collectif national FCA à Paris vendredi 21 JUIN 2019
inscriptions auprès du groupe FCA fca@snes.edu ou guy.friadt@snes.edu

Si le délai d'autorisation d'absence pour stage est dépassé, si vous avez des difficultés à vous libérer contactez-nous à fca@snes.edu

Le groupe FCA SNES-FSU – Guy FRIADT, Catherine EHRARD, Gilbert CARBONNIER, René DELALANDE, Pierre PLACIDET, Hélène BROUSSEAU, Laurent SELLOS, Nawel MAHTOUT.